



29/02/2024

Déclinaison régionale du Plan National d'Actions Rôle des genêts en Provence-Alpes- Côte d'Azur

Bilan 2023

Objet social de l'association

L'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association à but non lucratif pour objet d'agir ou de favoriser les actions en faveur de la nature et de la biodiversité.

Les domaines d'intervention de la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur sont :

- La connaissance, l'expertise et la recherche ;
- La protection, la conservation et la défense de la nature ;
- La gestion d'espaces naturels et la reconquête ;
- L'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation.

L'association contribue à l'observation, à la compréhension et au suivi de l'évolution de la nature et de la biodiversité en proposant toutes actions qui leur seraient favorables.

Nom du représentant légal de l'association

Irène LASTERE, Présidente de la délégation

Direction de l'association

Amine FLITTI, codirecteur

Magali GOLIARD, codirectrice

Coordonnées du siège social

LPO PACA

9 rue de Provence

83400 HYERES

04.94.12.79.52 - paca@lpo.fr - paca.lpo.fr

SIRET : 350 323 101 00203

Code APE : 9499Z

Rédaction / Suivi du projet

Aurélie TORRES

Cartographie / illustration

Aurélie TORRES

Relecture

François JEANNE

Date

29 février 2024

Mots-clés

Plan National d'Actions, Rôle des genêts, bilan, Provence-Alpes-Côte d'Azur, conservation.

Résumé

La population française du Rôle des genêts (*Crex crex*) a connu une forte diminution depuis les années 1975, chutant de 2400 individus à 200 individus en 2020. L'espèce, classée en danger à l'échelle nationale, bénéficie d'un Plan National d'Action. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la déclinaison régionale du PNA Rôle des genêts est animée depuis 2021 par la LPO PACA avec le soutien financier de la DREAL PACA.

Ce bilan présente les différentes actions réalisées dans le cadre du PNA Rôle des genêts au cours de l'année 2023.

Citation recommandée

LPO PACA (2024). *Déclinaison régionale du Plan National d'Actions Rôle des genêts en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Bilan 2023*. Rapport DREAL PACA. Hyères-les-Palmiers : 31 pages.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier :

- La DREAL PACA qui a soutenu la LPO PACA et permis la réalisation des actions en faveur du Rôle des genêts ;
- Les partenaires régionaux du PNA : Parc National des Écrins, Parc National du Mercantour, Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, Parc Naturel Régional du Queyras, Parc Naturel Régional du Verdon, Réserve Naturelle Régionale des Partias, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), Syndicat mixte des Monges, Communauté de communes Alpes-d'Azur ;
- Tous les observateurs bénévoles ayant participé à l'enquête participative et au camp de prospection à Peyroules (04) en 2023 : Jean-François AZENS, Morgane BERGER, Martin BUISSON, Cédric CABRERA, Louanne CAPELLE, Alexis CHARDIN, Julie CHÊNE, Hélène CLAVEAU, Marc CORAIL, Philippe CREULY, Adrien DELBART, Eliane DUPLAND, Rudy GNAGNI, M. JANIN, Jaime MARTINEZ, Corinne MEIZENQ, Agnès MONTESINOS, Kevin PEACOCK, Clara PIERANTONI, M. PIN, Danièle POLCAJ, Jean-Baptiste PORTIER, Valérie SOURRIBES, Laura VERSAVAU, David VITTORIETTI ;
- Tous les observateurs bénévoles ayant mis à disposition leurs données sur la base de données en ligne de la LPO « Faune PACA » www.faune-paca.org.

Photos de couverture

Paysage de la route de la Colle à Péone (06) accueillant plusieurs mâles chanteurs de Rôle des genêts en 2023. © Cédric CABRERA

Liste des tableaux

Tableau I. Objectifs du PNA Rôle des genêts 2013-2018 (d'après Hennique et al., 2013).....	13
Tableau II. Objectifs du PNA Rôle des genêts 2013-2018 (d'après Hennique et al., 2013).....	13

Liste des figures

Figure 1. Évolution du nombre de mâles chanteurs de Rôle des genêts depuis les années 1970 à aujourd'hui en France. Source : Hercé et al. (2023).....	9
Figure 2. Distribution altitudinale des observations de Rôle des genêts en région PACA, hors Camargue. Source : Faune-PACA (données 1999-2023)	10
Figure 3. Observations de Rôle des genêts renseignées dans SILENE et Faune-PACA au 1 ^{er} janvier 2023.	11
Figure 4. Distribution mensuelle des observations de Rôle des genêts en région PACA. Source : Faune-PACA (données 1999-2023)	12
Figure 5. Observations de Rôle des genêts de 2021 à 2023.....	16
Figure 6. Première page du protocole de recensement du Rôle des genêts rédigé par la LPO PACA..	18
Figure 7. Nombre de mâles chanteurs de Rôle des genêts minimum recensé depuis 2018 en région PACA.	20
Figure 8. Site accueillant au moins 5 mâles chanteurs de Rôle des genêts en 2023 sur la commune de Péone (06). © Cédric CABRERA.....	21
Figure 9. Distribution des mailles de l'enquête participative lancée en 2023.	22
Figure 10. Contenu de la plaquette de sensibilisation du PNA Rôle des genêts en PACA.....	23

Sommaire

I Ressources mobilisées	7
I-1 Partenaires de la LPO PACA et acteurs du PNA en région	7
I-2 Ressources mobilisées à la LPO PACA.....	7
I-3 Partenaires financiers de la LPO PACA.....	7
II Contexte général	8
II-1 Situation du Rôle des genêts en France	8
II-2 Situation du Rôle des genêts en région PACA.....	9
II-3 Objectif du PNA Rôle des genêts.....	12
III Bilan de l'année 2023	15
III-1 Améliorer l'efficacité des MAEC (action 3.1)	17
III-2 Développer des protocoles de référence (action 4.2).....	18
III-3 Mettre en place un suivi annuel de la population (action 4.1).....	19
III-4 Développer les outils de communication pour porter à connaissance le PNA (action 5.2)	23
III-5 Associer les partenaires agricoles, financiers et administratifs à la mise en œuvre du projet (action 5.6)	24
IV Conclusion et perspectives 2024.....	25
V Bibliographie.....	26
VI Annexes.....	28

I Ressources mobilisées

I-1 Partenaires de la LPO PACA et acteurs du PNA en région

Différentes structures sont aujourd'hui des partenaires de la LPO PACA et des acteurs impliqués dans la déclinaison régionale du Plan national d'actions (PNA), à savoir :

- Le Parc National des Écrins ;
- Le Parc National du Mercantour ;
- Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur ;
- Le Parc Naturel Régional du Queyras ;
- Le Parc Naturel Régional du Verdon ;
- La Réserve Naturelle Régionale des Partias ;
- Les structures animatrices de zones N2000 (hors PN et PNR) :
 - Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) – Site N2000 « Préalpes de Grasse » ;
 - Syndicat mixte des Monges – Site N2000 « Montagne de Val Haut – Clues de Barles - Clues de Verdaches » & « Venterol-Piegut-Grand vallon » ;
 - Communauté de communes Alpes-d'Azur – Sites N2000 « Site des 4 Cantons » & « Entraunes et Castellet-les-Sausses - Gorges de Daluis ».

I-2 Ressources mobilisées à la LPO PACA

Salariée : Aurélie TORRES

Volontaires en service civique : Ryan BOSWARTHICK, Juliette GÉRARD, Florine PEREZ et Maëlle BOURDON

Bénévoles : Jean-François AZENS, Morgane BERGER, Martin BUISSON, Cédric CABRERA, Louanne CAPELLE, Alexis CHARDIN, Julie CHÊNE, Hélène CLAVEAU, Marc CORAIL, Philippe CREULY, Adrien DELBART, Eliane DUPLAND, Rudy GNAGNI, M. JANIN, Jaime MARTINEZ, Corinne MEIZENQ, Agnès MONTESINOS, Kevin PEACOCK, Clara PIERANTONI, M. PIN, Danièle POLCAJ, Jean-Baptiste PORTIER, Valérie SOURRIBES, Laura VERSAVAU, David VITTORIETTI.

I-3 Partenaires financiers de la LPO PACA

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) est l'unique financeur de la déclinaison régionale du PNA.

II Contexte général

II-1 Situation du Râle des genêts en France

Le Râle des genêts (*Crex crex*) était par le passé une espèce commune en France, largement répartie sur tout le territoire national à l'exception de la frange méditerranéenne. Le déclin du Râle des genêts est un phénomène connu de longue date en Europe de l'Ouest. En France, c'est au milieu du XX^{ème} siècle, lors du développement de l'agriculture intensive, que les premiers signes de déclin sont observés (Broyer, 1985 ; Dubois, 1989). Outre la perte d'habitat (voir p. ex. Broyer, 1996), la diminution du succès de reproduction est suspectée pour expliquer la chute drastique des effectifs. Les données de suivis du Râle des genêts collectées récemment démontrent que l'espèce présente un statut de conservation très défavorable en France, avec des disparitions locales qui ont été constatées sur plusieurs sites encore considérés comme majeurs durant les années 1990 (Figure 1). L'espèce est classée « en danger » (EN) d'extinction sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France (UICN France, 2016).

Au niveau national, les principales populations de râles se concentrent dans les vallées alluviales d'Anjou et du quart Nord-Est du pays (Hennique *et al.*, 2013 ; Hercé *et al.*, 2023). Cependant, depuis 2020, on note également une présence importante de l'espèce sur des zones de moyenne montagne jusqu'alors peu connues pour être aussi utilisées par le Râle des genêts.

Les principales menaces qui contribuent au déclin de la population française et européenne sont : la perte et la dégradation de l'habitat de reproduction ; la fauche ou le pâturage trop précoce ; la destruction des nids lors des fauches précoces ; une mortalité accrue des jeunes durant les fauches ; une mortalité des adultes lors des fauches ; la prédation ; les prélèvements par tir et capture ; la mortalité par collision avec des éléments fixes ou des véhicules (Hunault & Vallade, 2012 ; Dupuy & Sallé, 2022).

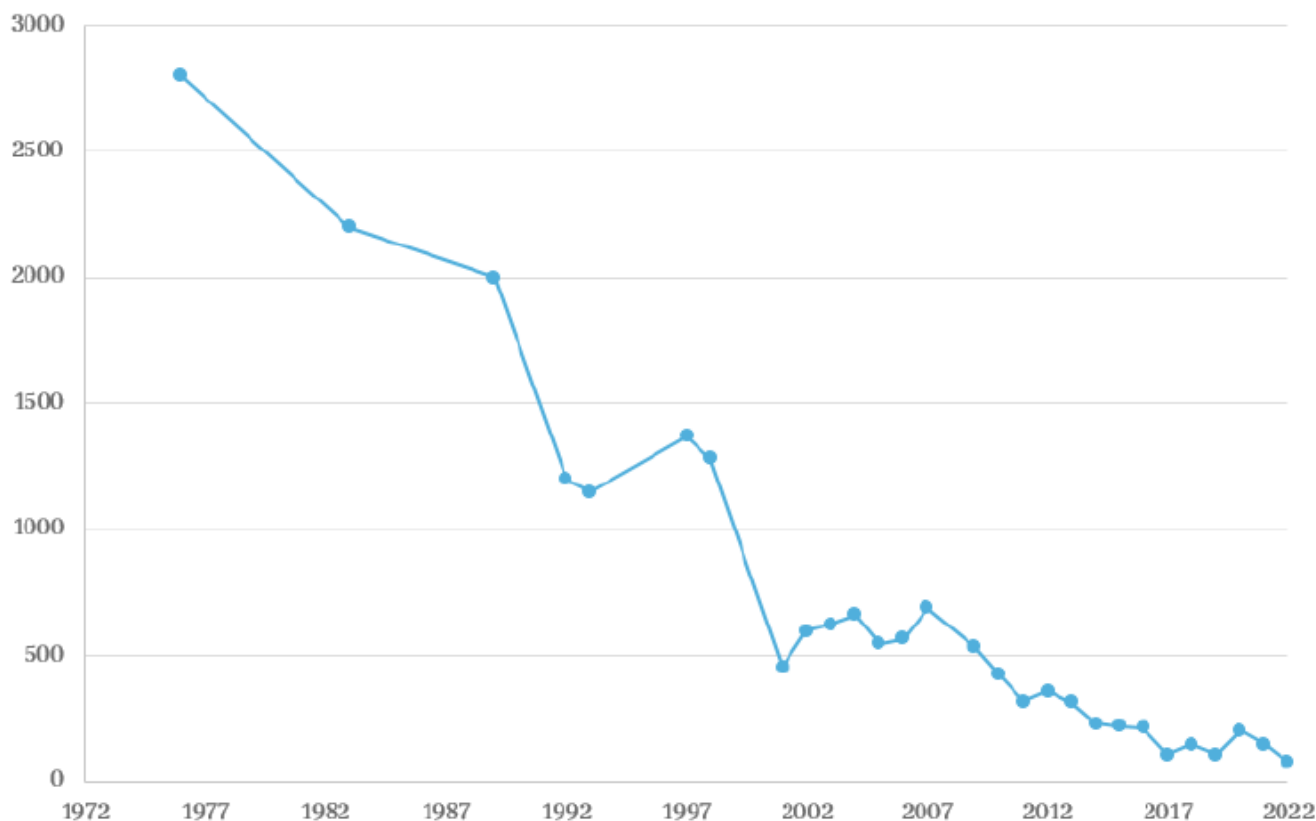


Figure 1. Évolution du nombre de mâles chanteurs de Râle des genêts depuis les années 1970 à aujourd'hui en France. Source : Hercé et al. (2023).

II-2 Situation du Râle des genêts en région PACA

Le Râle des genêts est l'espèce emblématique des prairies de fauches alluviales en période de reproduction. Cependant, en PACA, l'espèce affectionne les prairies de fauche montagnarde entre 1000 et 1500 mètres d'altitude, et les pâturages d'altitude jusqu'à 2000 mètres, avec un record établi cette année à 2024 mètres d'altitude au col des Trente Souches sur la commune de Châteauneuf-d'Entraunes (06) (Figure 2). Si par le passé l'espèce, considérée en limite de répartition, était probablement présente dans les prairies alluviales du Rhône, on la retrouve désormais quasi-exclusivement dans les secteurs de moyenne montagne des départements des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes (Flitti et al., 2009). Il est possible que quelques individus nichent également au Nord-Ouest du Var puisque des données récentes attestent de la présence de mâles chanteurs à moins d'un kilomètre de la limite Var/Alpes-de-Haute-Provence. Le dernier autre secteur de nidification favorable connu est la Camargue, qui concentre seulement 12 observations ces 30 dernières années et où nous ne disposons d'aucune preuve de nidification récente (Figure 3).

En l'absence de recensement protocolé en PACA avant 2021, il est difficile de décrire la tendance démographique de l'espèce dans la région. Les effectifs semblent néanmoins se maintenir à environ une dizaine de couples ces dernières années, peut-être plus, tandis que la population nationale subit

un fort déclin. La colonisation récente des secteurs de moyenne montagne par cette espèce pourrait résulter d'un report d'individus nichant à plus basse altitude et faisant face à des périodes de fauche de plus en plus précoces.

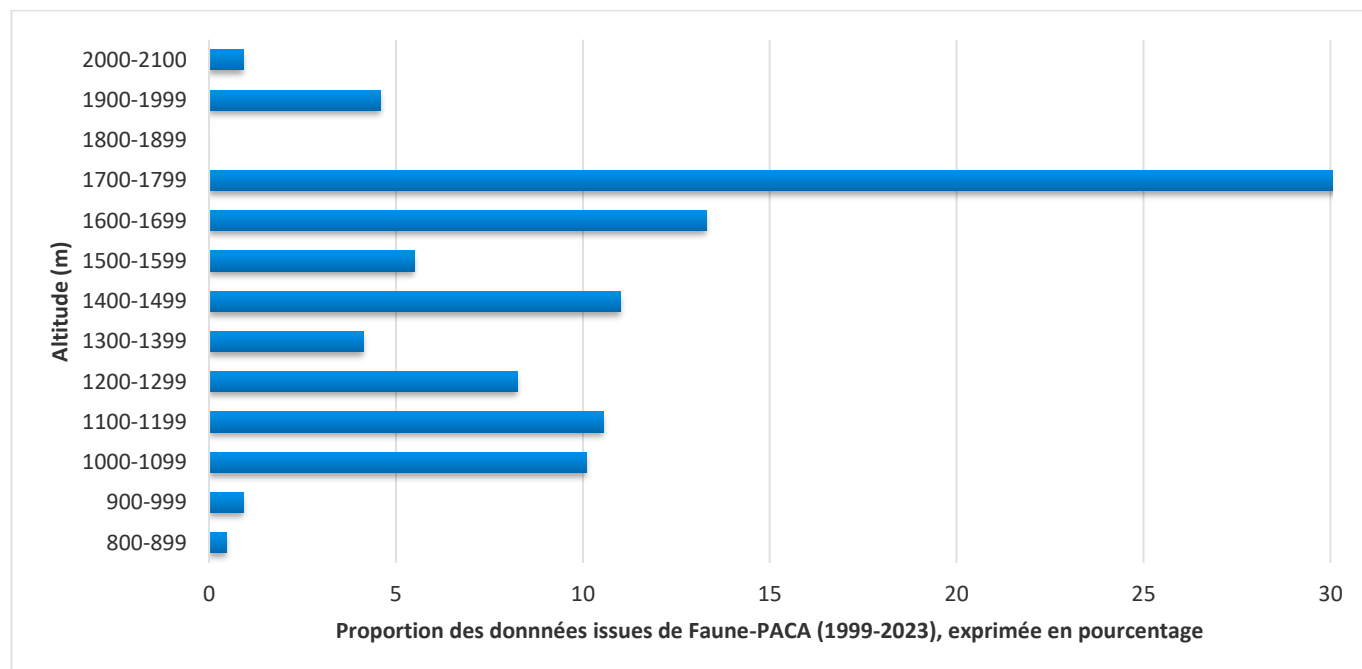


Figure 2. Distribution altitudinale des observations de Râle des genêts en région PACA, hors Camargue. Source : Faune-PACA (données 1999-2023)

Le retour des mâles chanteurs sur les sites de nidification est généralement observé assez tard en région, soit autour de la mi-mai alors que les premiers oiseaux sont détectés en Anjou aux alentours du 10 avril (Dupuy & Sallé, 2022) (Figure 4). Le grand nombre de contacts en juillet s'explique par le regain de l'activité des mâles chanteurs en lien avec la seconde reproduction, qui est systématique chez cette espèce.

Compte tenu des dates d'arrivées relativement tardives des individus observés en région PACA, il est fortement présumé que la population régionale soit essentiellement issue d'individus ayant déjà échoué une première tentative de reproduction et venant se reporter dans des territoires encore favorables à la reproduction, où la fauche y est plus tardive. Par conséquent, les râles observés en PACA n'effectueraient que la « seconde tentative » de reproduction dans notre région (Dupuy & Sallé, 2022). Compte-tenu de sa discrétion en dehors de la période reproduction, de sa stratégie de migration nocturne et des faibles effectifs nichant en Europe de l'Ouest, nous disposons de peu d'informations sur la migration postnuptiale. D'après Dupuy & Sallé (2022), la migration postnuptiale débute en août et se poursuit jusqu'à début novembre à l'échelle nationale, avec l'essentiel du passage ayant lieu entre la mi-août et la fin octobre. Les données d'observations en région PACA ne s'étendent pas au-delà de la mi-octobre (Figure 4).

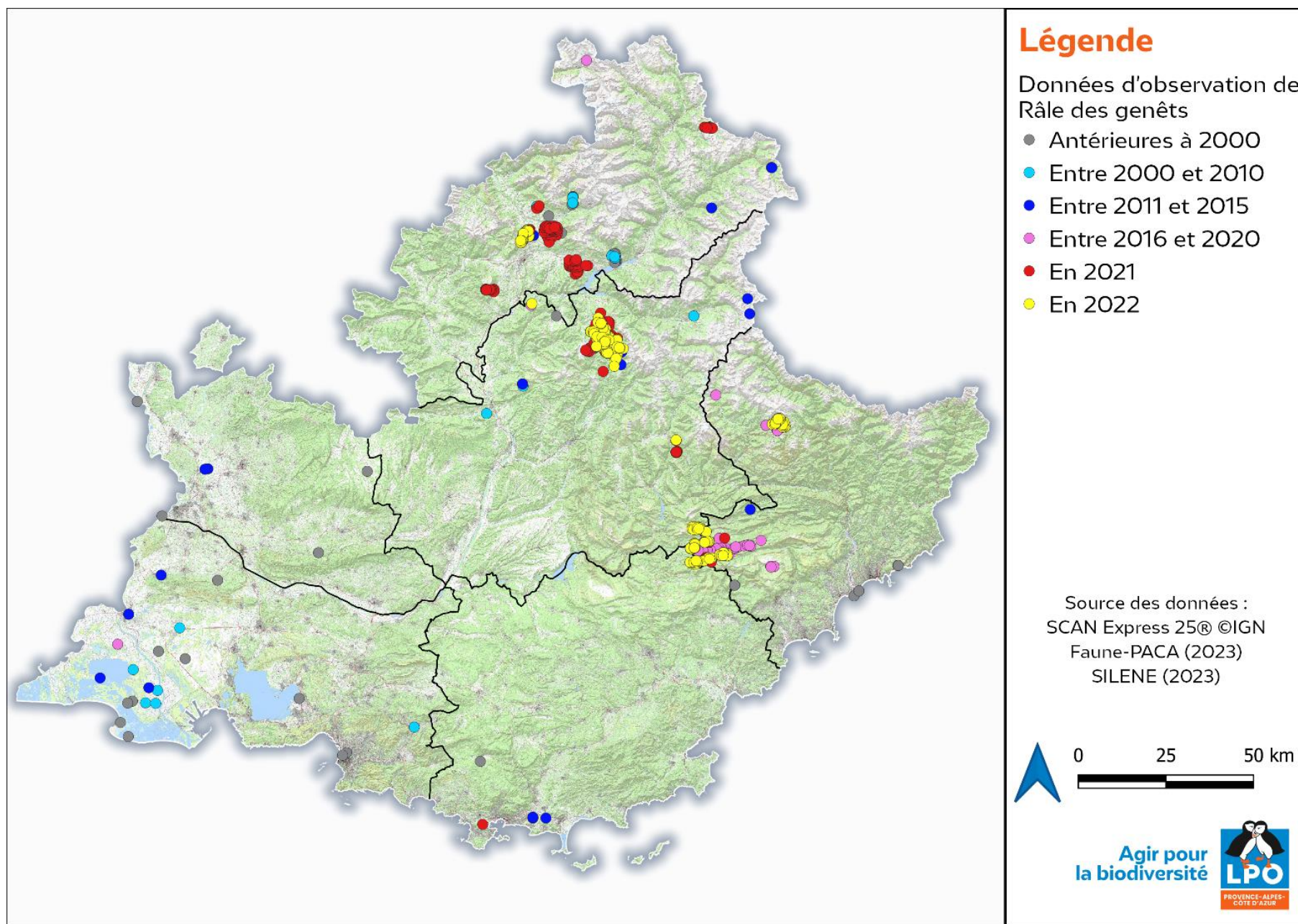


Figure 3. Observations de Râle des genêts renseignées dans SILENE et Faune-PACA au 1^{er} janvier 2023.

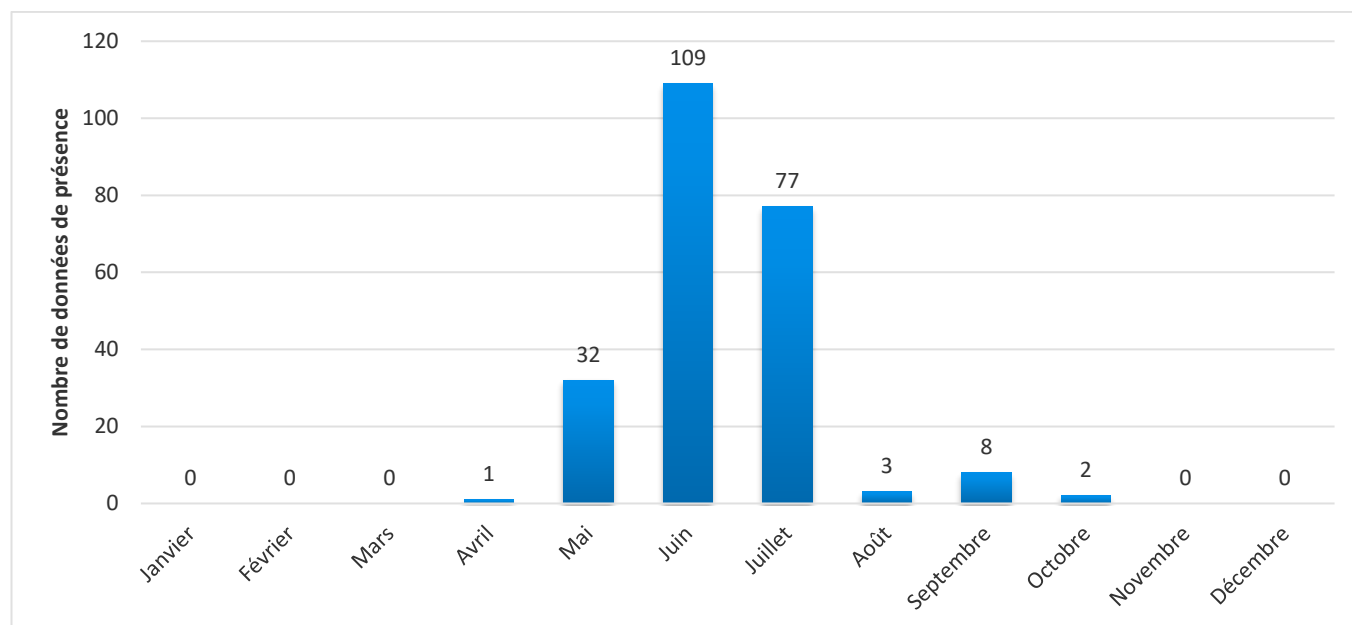


Figure 4. Distribution mensuelle des observations de Râle des genêts en région PACA. Source : Faune-PACA (données 1999-2023)

II-3 Objectif du PNA Râle des genêts

Compte tenu du déclin prononcé de la population en France et de son état de conservation défavorable, il est essentiel d'envisager une mise en œuvre sans délai du plan d'actions en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Une difficulté majeure repose sur le fait que le Râle des genêts fréquente un milieu prairial fortement contraint par les pratiques agricoles de fauche. L'espèce est donc tributaire du devenir de l'élevage dans les vallées qu'elle fréquente encore et dépend par conséquent de la réforme de la Politique agricole commune (PAC). Par ailleurs, le réchauffement climatique en cours induit des récoltes de fourrage de plus en plus précoces au printemps, voire une modification du couvert prairial dans certains cas, incompatibles avec le maintien de l'espèce.

Cette espèce migratrice au long cours passe l'hiver dans l'est de l'Afrique australe au sein d'une zone dont les limites demeurent mal connues (Dupuy & Sallé, 2022). Les contraintes éventuelles qui pèsent sur l'espèce pendant la majeure partie de l'année sur ces territoires sont encore mal identifiées, sans évoquer les risques lors des mouvements migratoires : conditions climatiques perturbées, braconnage... (Dupuy & Sallé, 2022).

Une stratégie à long terme repose donc avant tout sur le maintien du couvert prairial dans les vallées et une exploitation tardive par une agriculture extensive basée sur l'élevage, qui soit pérenne et attachée à la conservation de ces territoires. Le Râle des genêts étant considéré comme une espèce « parapluie », cette stratégie prend en compte et favorise l'ensemble de l'avifaune prairiale nicheuse ou migratrice ayant les mêmes affinités et contraintes d'habitat. Par conséquent, la stratégie de conservation sur la durée du plan peut être déclinée en cinq grands objectifs qui répondent aux enjeux de la conservation du râle (Tableau I et Tableau II).

Tableau I. Objectifs du PNA Rôle des genêts 2013-2018 (d'après Hennique et al., 2013).

Objectif	Spécifique	Opérationnel
1	Maintenir ou restaurer l'habitat du Rôle des genêts dans un état de conservation favorable et sur des surfaces significatives	Conserver l'habitat « prairie naturelle de fauche ou pâturée » en vallée alluviale et augmenter la superficie favorable à l'espèce. Intervenir auprès des pouvoirs publics et de la profession agricole pour maintenir une activité d'élevage pérenne dans ces territoires.
2	Protéger durablement les sites à Rôle des genêts	Développer les mesures de protection directes
3	Maintenir ou adopter une exploitation favorable au Rôle des genêts et améliorer les techniques de gestion	Adopter une période de fenaison et/ou d'exploitation et des pratiques compatibles avec la reproduction du Rôle des genêts
4	Améliorer les connaissances sur la biologie et les besoins de l'espèce	Suivre l'évolution de l'état de conservation des populations de Rôles des genêts et disposer d'indicateurs fiables de l'évolution de la population.
5	Favoriser la prise en compte des enjeux de conservation du Rôle des genêts dans les politiques locales, les autres plans, programmes ou projets et améliorer la diffusion de l'information sur l'espèce	Communiquer sur les enjeux de conservation de l'espèce et diffuser les éléments de connaissance

Tableau II. Objectifs du PNA Rôle des genêts 2013-2018 (d'après Hennique et al., 2013).

Objectif	Numéro de l'action	Intitulé de l'action
1	1.1	Prioriser les milieux prairiaux à préserver ou à reconquérir au moyen d'un travail cartographique
	1.2	Contractualiser des Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEC) sur des surfaces significatives
	1.3	Veiller au non-retournement des prairies dans les secteurs à enjeux
	1.4	Reconvertir des milieux non favorables (cultures, peupleraies, carrières...) en habitat favorable au Rôle des genêts
	1.5	Développer la gestion différenciée avec les communes sur des secteurs non agricoles
	1.6	Informar sur l'exonération de la taxe foncière par signature de la charte N2000 ou par engagement MAEC
2	2.1	Mettre en œuvre et actualiser les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC)
	2.2	Augmenter la superficie de l'habitat favorable à l'espèce par la maîtrise foncière
	2.3	Développer l'application de mesures de protection fortes (désignations d'espaces protégés)
	2.4	Améliorer l'efficacité du réseau des ZPS
3	3.1	Améliorer l'efficacité des MAEC
	3.2	Développer les zones refuges favorables au Rôle des genêts et veiller à l'intégration de la mesure bande refuge dans le futur catalogue des engagements unitaires
	3.3	Développer la mise en œuvre de mesures d'urgence hors et dans les périmètres Natura 2000
	3.4	Évaluer le dispositif des jachères comme outil permettant la préservation de l'espèce

4	4.1	Mettre en place un suivi annuel de la population
	4.2	Développer des protocoles de référence
	4.3	Réaliser l'évaluation et le bilan des actions du PNA
	4.4	Réaliser un bilan des études sur le Rôle des genêts pendant la période de reproduction
	4.5	Étudier l'évolution de la flore et des habitats
	4.6	Améliorer les connaissances en lien avec les organismes de recherche
	4.7	Améliorer les connaissances sur les sites d'hivernage
5	5.1	Créer et animer un réseau de référents régionaux et départementaux
	5.2	Développer les outils de communication pour porter à connaissance le PNA
	5.3	Élaborer un plan de communication auprès des agriculteurs, leurs conseillers et l'ensemble du monde rural
	5.4	Développer les actions nationales à l'échelle locale
	5.5	Informier et sensibiliser le grand public
	5.6	Associer les partenaires agricoles, financiers et administratifs à la mise en œuvre du projet
	5.7	Veiller à la prise en compte de l'avifaune prairiale en déclin dans l'ensemble des programmes nationaux et régionaux

III Bilan de l'année 2023

La déclinaison du PNA retenue pour la région PACA est de niveau 3, c'est-à-dire qu'une partie des actions est mise en œuvre, sans réécriture d'un plan régional. Certaines actions du PNA n'ont pas été mises en œuvre en PACA. Ceci concerne des actions pour lesquelles la région n'est pas concernée ou des actions non mises en œuvre par manque de pertinence au niveau régional, compte tenu des très faibles effectifs présents dans la région (par exemple l'action n°4.4 « Réaliser un bilan des études sur le Rôle des genêts pendant la période de reproduction »). Ceci concerne également des actions ne pouvant être mises en œuvre actuellement par manque de connaissance sur la situation régionale de l'espèce et par l'absence d'un réseau thématique solide sur lequel s'appuyer (par exemple certaines actions des objectifs 1 & 2). Les fiches-actions non mises en œuvre en région PACA en 2023 ne sont pas présentées ici.

En 2023, 15 observations de Rôle des genêts ont été insérées sur la base de données Faune-PACA sur les communes de Péone (06), Peyroules (04), Ancelle, Ristolas et Saint-Michel-de-Chaillol (05). C'est inférieur au nombre de données renseignées en 2022 et 2021 (Figure 5).

Une réunion en visio-conférence s'est tenue le 07 avril 2023 réunissant les différents partenaires concernés par un enjeu Rôle des genêts sur leur territoire, et impliqués dans le PNA : les PNR des Préalpes d'Azur, du Queyras, les PN des Écrins et du Mercantour, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la LPO AuRA et la LPO Anjou. L'objectif du PNA, l'écologie et la distribution de l'espèce et des enjeux de conservation en PACA ont été rappelés dans un premier temps, ainsi que les résultats obtenus depuis 2021 suite aux deux premières années d'enquête participative et à la mise en place de 2 camps de prospection. La présentation PPT et le compte rendu de la réunion ont été largement diffusés aux partenaires par la suite (Annexe I).

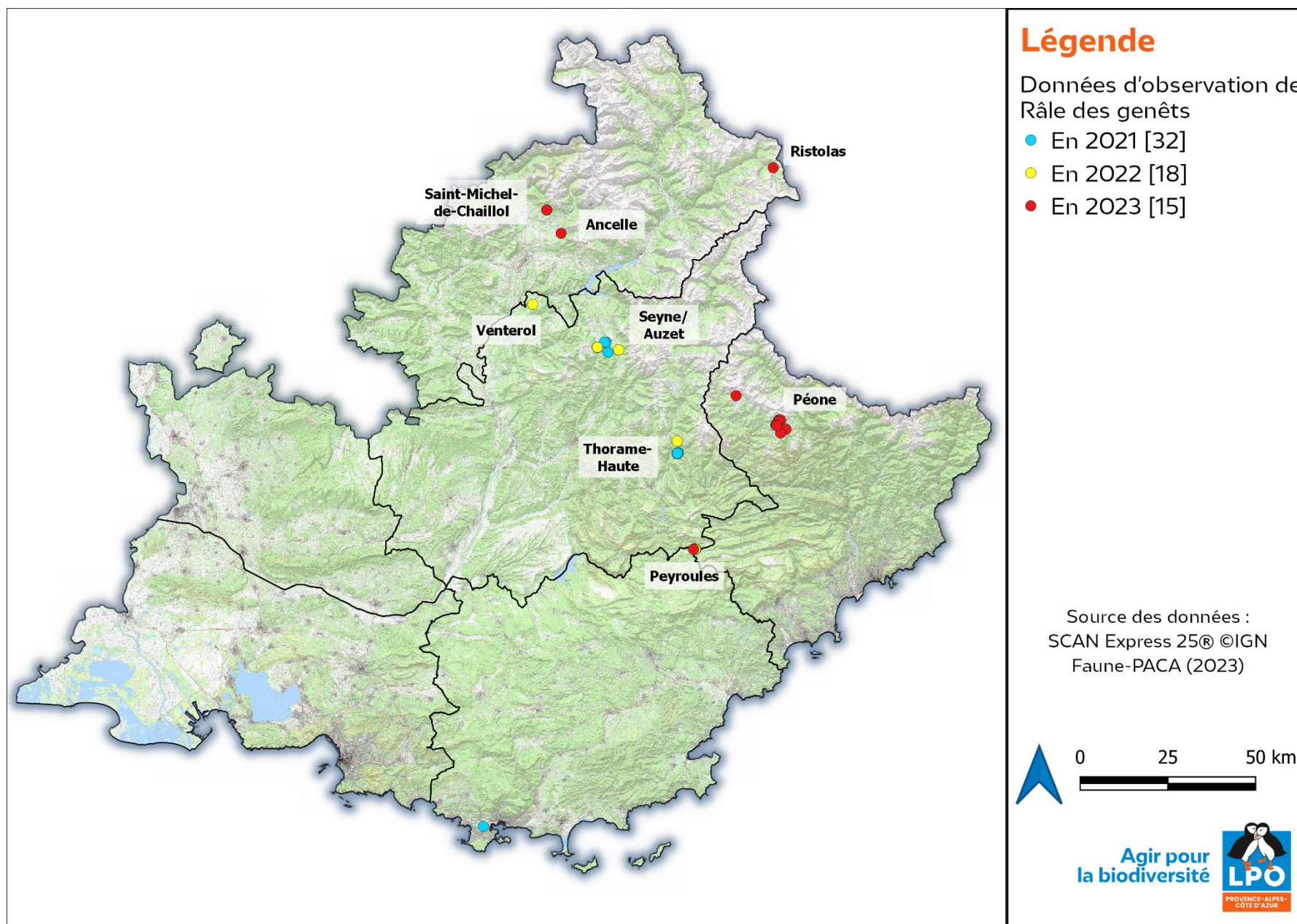


Figure 5. Observations de Rôle des genêts de 2021 à 2023.

III-1 Améliorer l'efficacité des MAEC (action 3.1)

La nouvelle PAC est effective sur la période 2023-2027. Les animateurs de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) sont toutefois confrontés à 2 problématiques : d'une part, l'enjeu Rôle des genêts n'était jusqu'ici pas ou peu pris en compte dans les PAEC, son intégration est donc nouvelle et nécessite une certaine connaissance de l'écologie et de la phénologie de cette espèce et des menaces qu'elle rencontre. D'autre part, la compréhension et l'appropriation d'un nouveau cahier des charges des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) n'est pas aisé et par conséquent les animateurs de PAEC peuvent rencontrer des difficultés à rédiger des projets pertinents, à la fois en adéquation avec ce nouveau cahier des charges et les enjeux de conservation du Rôle des genêts. Un atelier technique avait été mis en œuvre en 2022 afin de répondre aux attentes et questionnements des partenaires animateurs de PAEC (LPO PACA, 2022b).

En 2023, l'animation du réseau de partenaires et les échanges réguliers qu'il a pu y avoir avec certains d'entre eux ont permis d'aboutir au conventionnement d'une MAEC « Zone humide » sur une parcelle accueillant un mâle chanteur de rôle depuis au moins 3 années consécutives, sur la commune de Peyroules (04) au sein du Parc naturel régional du Verdon. Ce conventionnement est prometteur car il peut lancer une dynamique de conventionnement des exploitants du territoire. De plus, la gestion adaptée de la zone humide (fauche hors période sensible, gestion des espèces dominantes...), qui semble prendre de l'ampleur sur la surface prairiale, peut permettre le maintien d'un mâle sur site, l'espèce tolérant un certain niveau d'humidité. Cet exploitant pourrait, à l'avenir, poursuivre un conventionnement en faveur du Rôle des genêts.

Sur le reste du territoire, aucun partenaire n'est parvenu à contractualiser une MAEC avec un exploitant accueillant l'espèce ; plusieurs localisations ont été découvertes en 2023, et la prise de contact fut trop tardive.

III-2 Développer des protocoles de référence (action 4.2)

En 2021, la LPO PACA a rédigé un protocole de recensement du Râle des genêts qui reprend les grands principes du protocole national mais qui a été adapté à notre territoire. La principale différence avec le reste de la France étant que les surfaces de milieux favorables au Râle des genêts en PACA sont vastes et dispersées et que la distribution de l'espèce, encore mal connue, est répartie sur trois départements et potentiellement très étendue. Il a donc fallu établir un zonage des secteurs à prospecter, qui a ensuite été divisé en mailles de 1km² (voir III-2).

Ce protocole régional a été mis en ligne sur la page dédiée au PNA Râle des genêts de la base de données [Faune-PACA](#) et diffusé à tous les bénévoles de l'enquête participative et du camp de prospection : [PNA Râle des genêts](#) (Figure 6).



Agir pour
la biodiversité



Prairie de fauche d'altitude © Bruno Dinah

Protocole de recensement du Râle des genêts en région PACA

25/04/2022

Rappel du contexte

Le Râle des genêts est l'espèce emblématique des prairies de fauches alluviales en période de reproduction. Il est menacé par la perte de son habitat par conversion des prairies ou par reboisement spontané après abandon. De plus, l'intensification de la gestion des herbages impliquant des fauches précoces et une mécanisation accrue ne permettent plus au râle de réussir sa reproduction. Ainsi, entre les années 1975 et 2018 les effectifs nationaux ont chuté de 2400 individus à 150 individus. Cette espèce classée en danger d'extinction en France est protégée au niveau national. L'espèce bénéficie d'un programme Life+ et d'un Plan National d'Action. En PACA, le Râle des genêts est classé en danger critique d'extinction (Liste rouge IUCN régionale 2020).



Râle des genêts © Anaïs THOMAS

Dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan National d'Action, le Râle des genêts fait l'objet d'un recensement régional pour la première fois en PACA. L'objectif de ce recensement est de débiter un suivi des effectifs de cette espèce dans la région afin de mieux appréhender les enjeux de conservation.

Le protocole de recensement

Le Râle des genêts est une espèce difficile à observer car les individus restent dissimulés en permanence dans les hautes herbes. Le recensement des individus reproducteurs est donc réalisé en détectant le chant caractéristique « krex-krex » émis par les mâles en période de reproduction pour défendre leur territoire et attirer les femelles. Ecouter le [chant](#).

La méthodologie utilisée dans le cadre de ce recensement est basée sur la réalisation de points d'écoute avec utilisation de la repasse. La méthode de la repasse est préconisée pour des enquêtes à grande échelle et consiste à reproduire le chant du mâle grâce à un enregistrement. Elle permet donc de recenser les mâles chanteurs qui répondent à la stimulation. En particulier, elle est conseillée dans les secteurs où la densité des râles est faible puisque les mâles ne chantent pas toutes les nuits et chantent moins lorsqu'ils sont peu nombreux. Un creux d'activité de chant s'observe aussi lors de l'appariement avec une femelle, cependant, à cette période, les mâles peuvent tout de même réagir à la repasse.

Attention : la technique de la repasse induit une perturbation des individus et doit par conséquent être utilisée uniquement dans des conditions très strictes, encadrées par un protocole et avec une dérogation.

Ligue pour la Protection des Oiseaux
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Villa Saint Jules • 6 avenue Jean Jaurès • 83400 HYERES
Tél. 04 94 12 79 52 • Fax. 04 94 35 43 28
<http://paca.lpo.fr> • paca@lpo.fr



Figure 6. Première page du protocole de recensement du Râle des genêts rédigé par la LPO PACA.

III-3 Mettre en place un suivi annuel de la population (action 4.1)

La mise en place d'un suivi standardisé des populations de Râle des genêts en région PACA est une action prioritaire. En effet, jusqu'en 2021 le Râle des genêts n'avait pas été identifié comme une espèce à enjeu de conservation fort en PACA. Si quelques données étaient renseignées dans la base de données Faune-PACA par des observateurs bénévoles chaque année, aucun suivi ciblé de l'espèce n'avait été mis en place à l'échelle régionale jusqu'alors. Or, avant de pouvoir se lancer dans la mise en œuvre des actions de conservation concrètes proposées dans le cadre du PNA, il était indispensable de mieux connaître la distribution et les effectifs de Râle des genêts en PACA.

Puisque les surfaces de milieux potentiellement favorables à l'espèce en PACA, à savoir les prairies de fauche de moyenne montagne, sont considérables, il n'était pas possible de produire un recensement exhaustif de la population régionale. Par conséquent, un premier zonage a été établi à partir de toutes les données historiques de Râle des genêts disponibles. Les secteurs favorables retenus ont ensuite été découpés en mailles de 1 km² puis proposés aux bénévoles naturalistes sous la forme d'une enquête participative reposant sur le protocole régional (Figure 9). Ces mailles sont également consultables en ligne : [carte interactive](#). Toutes les informations utiles concernant l'enquête participative ont été mises en ligne sur une page dédiée de la base de données Faune-PACA : [PNA Râle des genêts](#). En complément de l'enquête participative, un camp de prospection a été organisé le week-end du 9 au 11 juin afin de prospecter au maximum le secteur de Peyroules (04), où plusieurs observations de Râle des genêts ont été faites depuis 2021 et les milieux semblaient très favorables.

Au total, 19 bénévoles et 7 professionnels ont participé au recensement du Râle des genêts en PACA cette année via l'enquête participative, le camp de prospection et/ou en prospection libre. Ces bénévoles ont prospecté 95 des 499 mailles identifiées dans le cadre de l'enquête. Parmi cette pression d'observation, à noter **qu'un seul bénévole a prospecté 20 mailles, soit l'équivalent d'une nuit de prospection à 9 participants durant le camp de prospection** (Figure 9). **L'engagement bénévole** est en effet **faiblissant depuis 2021** : 55 participants en 2021, 28 en 2022 et 23 en 2023.

Le nombre total de Râle des genêts contactés cette année en PACA s'élève à **12 mâles chanteurs**, avec 8 mâles chanteurs dans les Alpes-Maritimes (06), 3 mâles chanteurs dans les Hautes-Alpes (05) et 1 mâle chanteur dans les Alpes-de-Haute-Provence (04). Ce chiffre représente un minimum pour la région, sachant que moins d'un quart des mailles identifiées ont été prospectées et qu'une surface considérable de milieux favorables n'est pas prise en compte dans ces mailles (Figure 7).

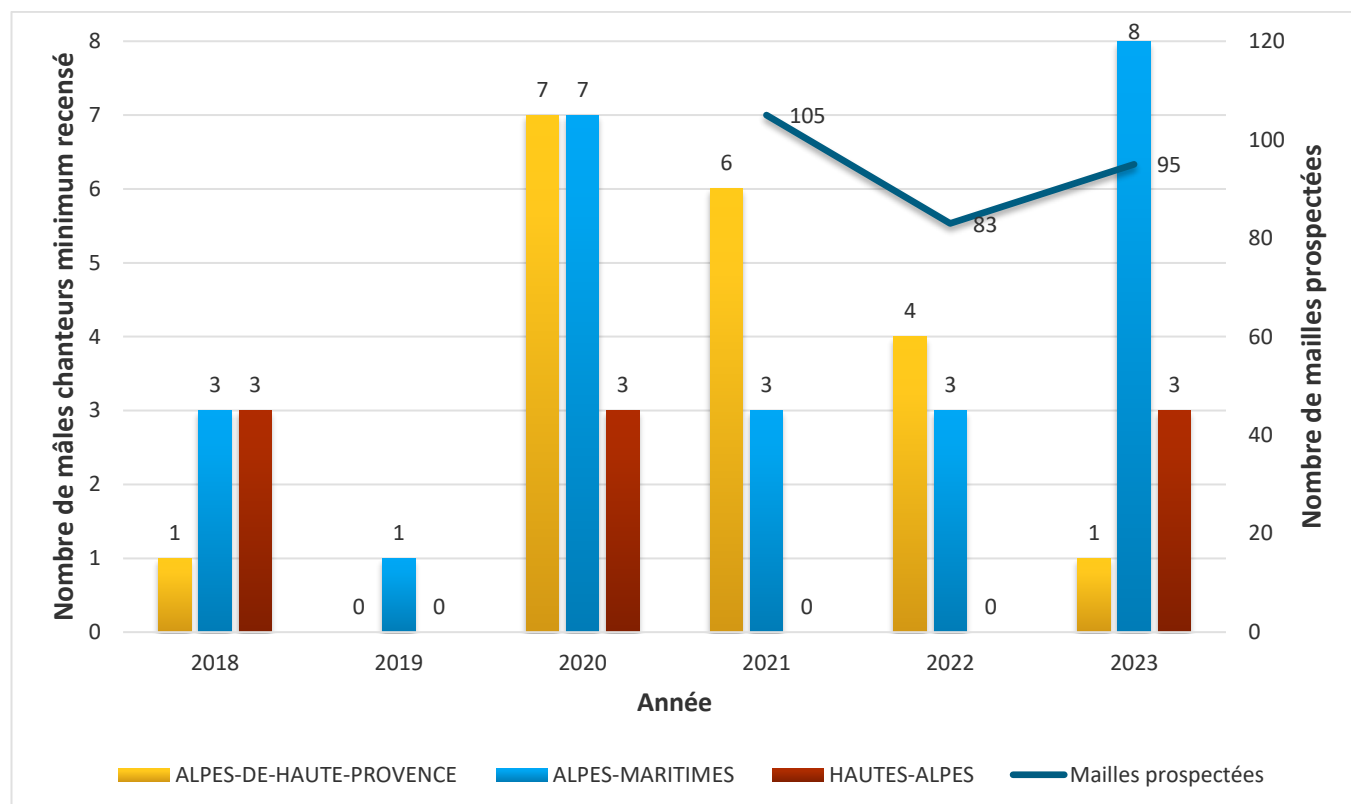


Figure 7. Nombre de mâles chanteurs de Râle des genêts minimum recensé depuis 2018 en région PACA.

Pour la première fois depuis le lancement du PNA en région en 2021, le Râle des genêts a été détecté sur trois communes différentes dans les Hautes-Alpes (05) (Figure 5). Sur la commune de Ristolas, l'espèce n'avait pas été détectée sur cette même parcelle depuis juin 2014. Sur la commune d'Ancelle, un mâle a été observé traversant la route, et seule une parcelle céréalière à proximité pouvait être favorable. Néanmoins, l'individu n'a pas été détecté par la suite. Les dernières données sur cette commune datent de 2018, dans des secteurs de vastes plaines agricoles. Enfin, sur la commune de Saint-Michel-de-Chaillol, l'espèce n'avait pas été détectée depuis 1998 (Figure 3).

Un **noyau de population sur la commune de Péone** (06) est désormais clairement mis en évidence, avec pas moins de cinq mâles chanteurs entre La Colle et Burlet (Figure 5 et Figure 8). Ce secteur accueille chaque année l'espèce **depuis 2011**, ce qui en fait un **secteur à très fort enjeu de conservation**. De plus, deux mâles chanteurs ont été localisés dans la commune voisine (Beuil) sur des secteurs jusqu'alors non identifiés. Les dernières données sur Beuil datent de 2018. Enfin, un contact de Râle des genêts dans les Alpes-Maritimes est à la fois nouveau sur la commune de Chateaufort-d'Entraunes, et à **l'altitude la plus haute recensée** depuis, soit à 2 024 mètres. C'est aussi un secteur de prairie d'alpage, avec un risque de destruction d'individus moindre, contrairement aux prairies de fauche.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence (04), l'absence d'un camp de prospection dans le secteur de **Seyne-Auzet** n'a pas motivé la recherche de l'espèce par les observateurs bénévoles. Néanmoins, l'espèce est détectée chaque année depuis 2020, ce qui en fait le **2^e noyau d'importance connu en région PACA** (sept mâles chanteurs en 2020, Figure 3). Enfin, un mâle chanteur est détecté depuis

trois années consécutives sur la même parcelle sur la commune de Peyroules (Figure 5). L'exploitant s'est engagé dans une MAEC en faveur des zones humides avec le PNR du Verdon.

Le camp de prospection réalisé sur la commune de Peyroules (04) n'a pas permis de détecter de râle. En effet, durant la première décade de juin 2023, d'intenses pluies sont survenues en région, rendant les prairies de fauche impraticables pour les engins agricoles et donc retardant leur fauche, mais diminuant également la détection des râles. En 2023, les premières observations de râle ont été notées à partir du 12 juin, soit 21 jours plus tard que les premières données de l'année 2022 (22 mai ; LPO PACA, 2022a). Les dernières observations ont été notées le 20 juillet.



*Figure 8. Site accueillant au moins 5 mâles chanteurs de Rôle des genêts en 2023 sur la commune de Péone (06).
© Cédric CABRERA*

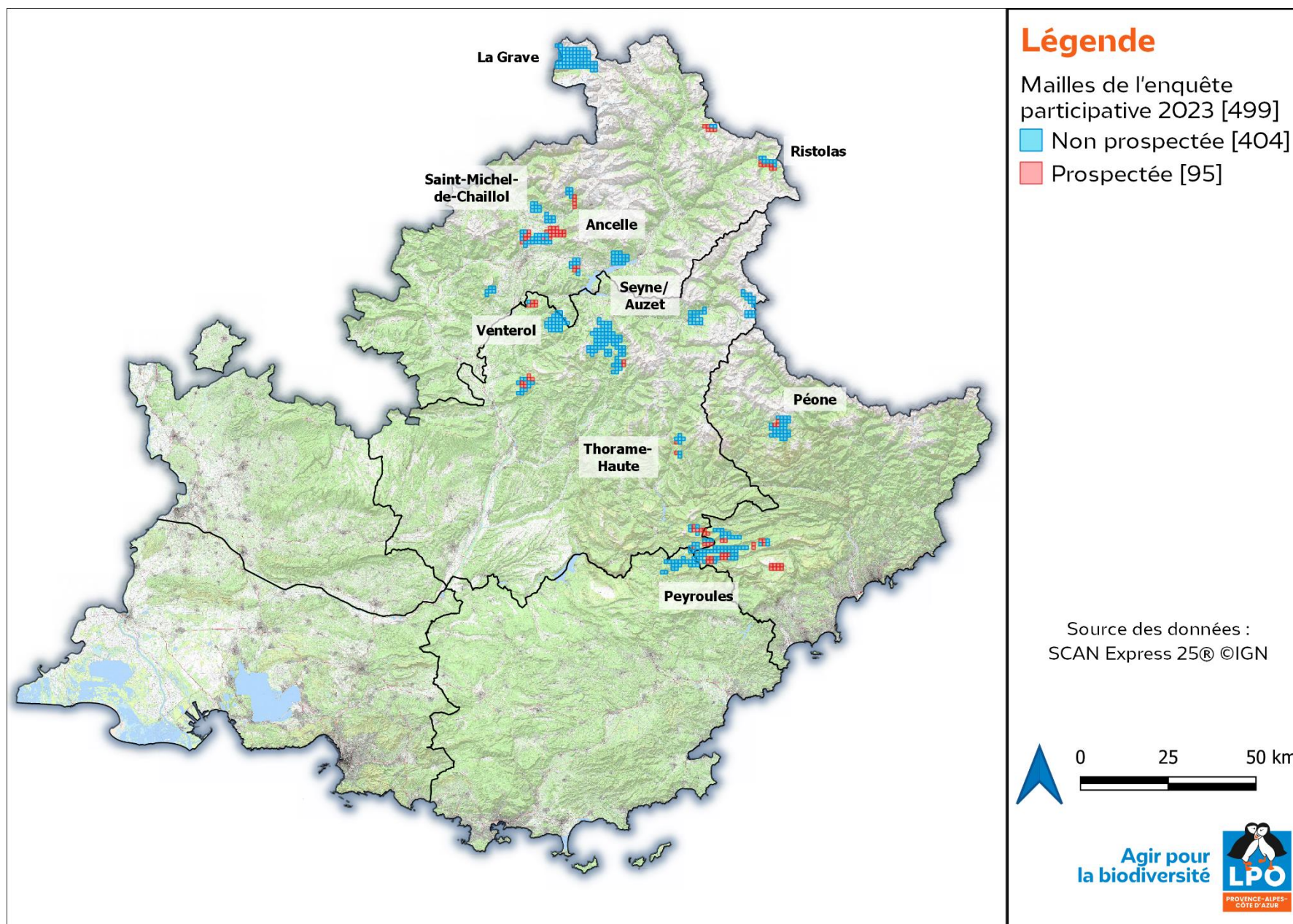


Figure 9. Distribution des mailles de l'enquête participative lancée en 2023.

III-4 Développer les outils de communication pour porter à connaissance le PNA (action 5.2)

Afin de porter à connaissance des exploitants et autres acteurs du monde agricole, du grand public, des PNR, des PN et autres partenaires les enjeux du PNA Rôle des genêts dans notre région et les pratiques agricoles favorables à l'espèce, une plaquette de présentation du PNA Rôle des genêts en PACA a été éditée en 2021 (Figure 10). Actuellement, cette plaquette existe uniquement au format numérique.

Depuis 2022, cette plaquette a été diffusée à tous les partenaires de la déclinaison régionale du PNA Rôle des genêts en PACA, à tous les bénévoles ayant participé à l'enquête et/ou au camp de prospection, ainsi qu'à un agriculteur qui possède et exploite une parcelle à Auzet (04) où un Rôle des genêts a été contacté en 2022.

Agir ensemble en faveur du

Rôle des genêts



Le Rôle des genêts

La population française du Rôle des genêts a connu une forte diminution depuis les années 1975, chutant de 2400 individus à 200 individus en 2020. Cette espèce classée en danger d'extinction en France est protégée au niveau national. L'espèce bénéficie d'un programme Life+ et d'un Plan National d'Action. En PACA, le Rôle des genêts est classé en danger critique d'extinction (Liste rouge IUCN régionale 2020).

Menaces pesant sur les populations de Rôle des genêts

L'intensification de la gestion des herbages avec une mécanisation accrue et des fauches plus précoces et plus rapides est la principale cause de mortalité de l'espèce. De manière directe, les fauches au moment critique de la reproduction détruisent les pontes et les couvées et peuvent même affecter les adultes, en mue à cette période. De manière indirecte, les fauches impactent le milieu en générant un manque de disponibilité de nourriture et de zones de quiétude. De plus, lors des fauches, les rôles des genêts sont plus susceptibles d'être prédatés puisque de nombreuses espèces opportunistes (Milan noir, busards, corvidés) suivent les tracteurs en quête de proies brusquement à découvert.

La perte et la dégradation de son habitat par conversion des prairies en culture ou plantation, par reboisement spontané après abandon des prairies ou encore par la pression du développement urbain, ne permettent plus au Rôle des genêts de réussir sa reproduction.

Biologie et Reproduction du Rôle des genêts

Le Rôle des genêts *Circus cyprinus* est l'espèce emblématique des prairies de fauches. En PACA, il arrive de migration au plus tôt dans la première décennie de mai et s'établit dans les prairies de fauche montagnarde entre 1000 et 1400 mètres d'altitude et plus rarement les pâturages d'altitude jusqu'à 1850 mètres, pour assurer sa nidification. C'est une espèce difficile à observer car les individus restent dissimulés en permanence dans les hautes herbes. Cependant, il est possible de détecter sa présence grâce au chant caractéristique « krex-krex » émis par les mâles en période de reproduction. Les chants se font plus rares lorsque les couples sont apparés. Une première ponte de 8 à 12 œufs sur une simple dépression au sol a lieu en mai et une seconde ponte a lieu en juillet. La femelle couve seule les œufs durant une quinzaine de jours. Les poussins sont nidifuges - c'est-à-dire qu'ils sont capables de suivre leur mère dans les heures qui suivent l'éclosion - et seront émancipés au bout de leur quinzième jour.

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Proposées dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) menée en Europe, les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** (MAEC) prévoient depuis 1992 la mise en place d'un dispositif national d'aide financière aux agriculteurs, qu'ils reçoivent en acceptant d'adapter leurs pratiques aux enjeux environnementaux, tels que la préservation des habitats de Rôle des genêts. Rédigés localement, les cahiers des charges des MAEC font l'objet de négociations et sont donc le résultat de compromis locaux entre intérêt économique et intérêt environnemental. Les agriculteurs s'engagent volontairement dans cette démarche, pour une période de 5 ans. Hors MAEC, il est possible de mettre en place des mesures d'urgences moyennant une compensation financière pour protéger une couvée de Rôle des genêts constatée en période de reproduction.

Agir pour la biodiversité

LPO

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Schéma de la phénologie et de la reproduction du Rôle des genêts

Première ponte Seconde ponte

JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AOÛ	SEP	OCT	NOV	DÉC
Hivernage		Migration			Nidification			Migration		Hivernage	
période non sensible					période sensible			période non sensible			

Figure 10. Contenu de la plaquette de sensibilisation du PNA Rôle des genêts en PACA.

III-5 Associer les partenaires agricoles, financiers et administratifs à la mise en œuvre du projet (action 5.6)

En 2023, le réseau de partenaires de la déclinaison régionale du PNA Rôle des genêts en PACA s'est consolidé.

Les partenaires peuvent participer à la mise en œuvre du PNA à différents niveaux selon leurs statuts et ressources disponibles :

- Réaliser des inventaires de terrain ;
- Échanger des données concernant l'espèce ;
- Porter à connaissance le PNA auprès du grand public, du monde agricole et des autres acteurs concernés ;
- Veiller à la prise en compte de l'espèce dans les politiques publiques ;
- Veiller à la prise en compte de l'espèce dans les PAEC portés par les partenaires ;
- Réaliser un conventionnement MAEC avec les exploitants agricoles de leur territoire.

IV Conclusion et perspectives 2024

Le bilan de la 3^e année d'animation du PNA Rôle des genêts en PACA est mitigé. L'année 2023 a vu la consolidation du réseau régional de partenaires impliqués sur le sujet, avec un engagement disparate des agents de terrain dans la mise en œuvre du protocole de recensement selon les territoires, et a vu également une amélioration des connaissances de la distribution de l'espèce en PACA. En revanche, comme constaté dès la 2^e année de l'animation du PNA en région, on constate un désengagement de la part des bénévoles, avec une chute de la participation à l'enquête et au camp de prospection. Cela s'explique par le fait que le Rôle des genêts est particulièrement rare et que de nombreuses recherches sont restées infructueuses depuis 2021. Le protocole est à appliquer durant des horaires spécifiques (tôt le matin ou tard le soir) et les secteurs à prospecter sont souvent reculés, impliquant des déplacements importants. Par conséquent, la mise en œuvre du protocole de recensement du Rôle des genêts doit s'appuyer le plus possible sur des professionnels de la LPO PACA et des structures partenaires.

De plus, le manque d'organisation (réseau de partenaires émergent) ainsi que de moyens financiers et humains n'ont pas permis la mise en place d'action de conservation concrète à ce jour. Cependant, les efforts fournis en 2022 devraient favoriser la prise en compte de l'espèce dans les PAEC concernés et, nous l'espérons, permettre la mise en œuvre d'actions de conservation en faveur du Rôle des genêts via la contractualisation de MAEC « protection des espèces ». Notons qu'en absence de moyens financiers et humains plus importants à l'avenir, la mise en œuvre d'actions de conservation en dehors des PAEC (via les mesures d'urgence) nous semble non envisageable.

C'est pourquoi la pérennisation de ces actions et le déploiement de moyens supplémentaires semblent indispensables afin de répondre aux objectifs du PNA. Les principales actions à prévoir sont :

- La pérennisation du suivi régional de l'espèce, avec une attention particulière sur les secteurs encore non prospectés ;
- L'organisation d'un camp de prospection dans le secteur de Seyne et Auzet (04), et d'un second à Péone (06) ;
- Le développement et l'animation du réseau d'acteurs partenaires, avec l'implication d'un maximum de gestionnaires des sites Natura 2000 concernés ;
- L'appui technique aux animateurs de PAEC pour la mise en œuvre de MAEC en faveur du Rôle des genêts ;
- La prise de contact avec les acteurs du monde agricole dans les secteurs à forts enjeux identifiés (exploitants, chambres d'agriculture, etc.) ;
- La diffusion de la plaquette de sensibilisation éditée en 2021 ;
- La sécurisation des terrains concernés par le biais de conventionnement ou d'acquisition serait à entrevoir. Pour cela, la LPO PACA envisage de déposer un dossier auprès du fond vert.

V Bibliographie

- BROYER, J. (1985). *Le Rôle des genêts en France*. SRETIE/UNAO/CORA, 106 p.
- BROYER, J. (1996). *Le Rôle des genêts*. Eveil éditeur, Angoulême.
- DUBOIS, P.J. (1989). *Analyse de l'expansion et la régression de quelques espèces en France*. Aves 26 (n° spécial) : 57-68.
- DUPUY, J. & SALLÉ, L. (coord.) (2022). — *Atlas des oiseaux migrateurs de France. Vol. 1 : des Phasianidés aux Procellariidés. Vol. 2 : des Ciconiidés aux Emberizidés*. Muséum national d'histoire naturelle, Paris ; Biotope, Mèze ; LPO, Rochefort, 1120 p. (Inventaires & biodiversité ; 21).
- FLITTI, A., KABOUCHE, B., KAYSER, Y. & OLIOSO, G. (2009). *Atlas des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'azur*. LPO PACA, Delachaux et Niestlé, Paris, 544 p.
- HAMEAU, O. & ROY, C. (2020). *Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, de passage et hivernants de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement & Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 18 p.
- HENNIQUE, S., DECEUNINCK, B., MOURGAUD, G. & CHANSON, C., (2013). *Deuxième plan national d'actions en faveur du Rôle des genêts (Crex crex) 2013-2018*. LPO, LPO Anjou, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, DREAL des Pays de la Loire, 140 p.
- HERCÉ, T. et al. (2023). *Plan National d'Action en faveur du Rôle des genêts Crex crex – 2023-2032*. Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires. 114 p.
- ISSA, N. & MULLER, Y. (2015). *Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale*. LPO, Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.
- HENNIQUE, S. & BESLOT, E. (2013). *Agir ensemble en faveur du Rôle des genêts Crex crex, 2e Plan national d'actions 2013-2018*. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Rôle des genêts : Note technique préparation saison 2021.
- HUNAUULT, S. & VALLADE, A. (2012). *Protection des sites de reproduction et réalisation d'actions novatrices et démonstratives favorables au Rôle des genêts*. Life+ Rôle des genêts.
- LPO PACA (2021). *Déclinaison du Plan National d'Action Rôle des genêts en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Année 2021*. Rapport DREAL PACA. Hyères-les-Palmiers : 25 p.
- LPO PACA (2022a). *Déclinaison du Plan National d'Action Rôle des genêts en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Année 2021*. Rapport DREAL PACA. Hyères-les-Palmiers : 25 p.

LPO PACA (2022b). *Compte rendu de l'atelier technique : mise en œuvre des MAEC pour la conservation du Rôle des genêts*. DREAL PACA. 5 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*. Paris, France.

VOISIN, J.F. (1994). *Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs en France*. Société Ornithologique de France, Paris, France, 125 p.

YEATMAN-BERTHELOT, D. & JARRY, G. (1994). *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France (1985-1989)*. SOF, Paris, 776 p.

VI Annexes

Annexe I. Compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 07/04/2023.



Agir pour
la biodiversité

Compte-rendu de réunion

Déclinaison régionale du PNA Rôle des genêts

07/04/2023 Réunion des partenaires en visioconférence

Participants : CARY Muriel (PNR des Préalpes d'Azur), BUNZ Yoann (PN des Écrins), RACAPÉ Marie (LPO AuRA), CROUZY Caroline (stagiaire LPO AuRA), HERCÉ Tiphany (LPO Anjou), PORTIER Jean-Baptiste (PNR du Queyras), GNAGNI Rudy (PN du Mercantour), PEACOCK Kévin (CASA), WOLF Sarah (LPO PACA) et TORRES Aurélie (LPO PACA)

Cette réunion s'inscrit dans la déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur du Rôle des genêts coordonné en région PACA par la DREAL PACA et animé par la LPO PACA depuis 2021 par Thomas GIRARD, puis repris à partir de 2023 par Aurélie TORRES.

Cette réunion a rassemblé les différents partenaires concernés par un enjeu Rôle des genêts sur leur territoire, et impliqués dans le PNA. L'objectif du PNA, l'écologie et la distribution de l'espèce et des enjeux de conservation en PACA ont été rappelés dans un premier temps, ainsi que les résultats obtenus depuis 2021 suite aux deux premières années d'enquête participative et à la mise en place de deux camps de prospection.

De par sa présence sporadique, d'une grande aire de distribution et de sa phénologie contraignante pour les exploitants agricoles, le suivi de la population du Rôle des genêts et la mise en place de mesures de conservation s'avèrent complexes. La nouvelle programmation PAC 2023-2027 a été présentée et complétée par Tiphany HERCÉ, animatrice nationale du PNA et Sarah WOLF œuvrant pour la conservation du Rôle des genêts dans ses précédentes missions.

Le bilan de la seconde année d'animation du PNA Rôle des genêts en PACA est mitigé. L'année 2022 a vu le renforcement du réseau régional de partenaires impliqués sur le sujet, avec un bon engagement des agents de terrain dans la mise en œuvre du protocole de recensement, et a vu également une amélioration des connaissances de la distribution de l'espèce en PACA. En revanche, on constate un désengagement de la part des bénévoles, avec une chute de la participation à l'enquête et au camp de prospection. Cela peut s'expliquer par le fait que le Rôle des genêts est particulièrement rare et que de nombreuses recherches sont restées infructueuses en 2021, par les contraintes horaires du protocole (tôt le matin ou tard le soir) et par le fait que les zones à prospecter sont souvent reculées, impliquant des déplacements importants. Par conséquent, la mise en œuvre du protocole de recensement du Rôle des genêts devra à l'avenir s'appuyer le plus possible sur des professionnels de la LPO PACA et des structures partenaires. Les efforts fournis en 2022 devraient favoriser la prise en compte de l'espèce dans les PAEC concernés et, nous l'espérons, permettre la mise en œuvre d'actions de conservation en faveur du Rôle des genêts via la contractualisation de MAEC « protection des espèces ».

La date du 19-20-21 mai 2023 a été proposée afin d'organiser un camp de prospection naturaliste dans le secteur de Peyroules (04), en complément de l'enquête et afin de fournir un effort de prospection important sur un secteur avec un fort potentiel pour le Rôle des genêts.

Les échanges ont également porté sur la capacité pour chaque structure de prospecter leur territoire, de rencontrer les exploitants agricoles et/ou de mettre en place des MAEC en faveur du Rôle des genêts.



Rôle des genêts © Nicolas MARTINEZ

Ligue pour la Protection des Oiseaux
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Villa Saint Jules • 6 avenue Jean Jaurès • 83400 HYERES

Tél. 04 94 12 79 52

<http://paca.lpo.fr> • paca@lpo.fr

Échanges et questions :

- Diapo 8 :

Marie RACAPÉ : Comment avez-vous déterminé les milieux favorables ? Est-ce à partir du Registre Parcellaire Graphique (RPG) ?

Réponse : A partir de la couche d'occupation du sol par Corine Biotope, datant de 2014. La cartographie a été réalisée et fournie par la DREAL PACA. Ce n'est pas lié au RPG, mais ce serait intéressant de croiser la couche des habitats naturels avec le RPG.

Complément par Muriel CARY et Marie RACAPÉ : Le RPG est actualisé annuellement. Il est d'ailleurs téléchargeable ici : [Registre Parcellaire Graphique \(RPG\) en Provence Alpes Côte d'Azur - Jeux de données - DATA SUD](#)

- Diapo 10 :

Muriel CARY : Les points rouges sont des données de Rôle ? Je suis dubitative sur les pointages à Marseille ou à Nice.

Réponse : Ce sont des données de Rôle des genêts, les pointages hors zone de présence favorable sont des données en période migratoire, parfois de mortalité ou d'individus retrouvés épuisés.

Yoann BUNZ : Serait-il possible d'avoir un gradient temporel de ces données ?

Réponse : Oui bien sûr. Celle-ci a été insérée dans le diaporama ultérieurement.

- Diapo 14 :

Tiphanie HERCÉ : Les montants d'indemnisation sont définis à l'échelle nationale et sont identiques sur tout le territoire. La date de référence est le point central de la mesure, elle est définie par l'opérateur MAEC. Ce n'est pas toujours évident d'arriver à faire bouger ces dates auprès des agriculteurs. L'idéal est de viser le 15 août, ce qui permet de sauver un maximum d'effectifs de rôle sans trop sacrifier de surface auprès des autres parcelles engagées.

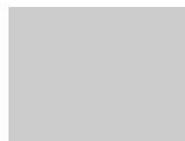
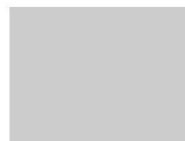
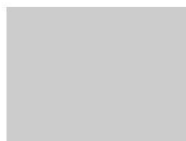
Marie RACAPÉ : En AuRA, la DRAFF précise que le plan de gestion doit être revu annuellement ou bien qu'un avenant doit être transmis s'il n'y avait pas de modifications, sinon cela remet en cause l'éligibilité de l'agriculteur à la MAEC.

Tiphanie HERCÉ : Ce n'est pas le cas chez nous, cela dépend vraiment des régions.

Sarah WOLF : C'est intéressant d'avoir des retard de fauche différent sur chaque parcelle, cela va s'appliquer naturellement et facilement pour des agriculteurs qui ont l'habitude de ce type de MAEC. Au contraire pour de nouveaux agriculteurs, cela semble plus compliqué et d'après le PNR du Verdon, il serait plus simple en terme de communication d'avoir une date fixe de retard de fauche dans un premier temps quitte à ensuite proposer des retards différents.

Ligue pour la Protection des Oiseaux
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Villa Saint Jules • 6 avenue Jean Jaurès • 83400 HYERES
Tél. 04 94 12 79 52 • Fax. 04 94 35 43 28
<http://paca.lpo.fr> • paca@lpo.fr



La LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur

Créée en 1912, la LPO est aujourd'hui la première association de protection de la nature en France. Elle est le représentant français de BirdLife International, alliance mondiale présente dans 120 pays. L'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour objet d'agir ou de favoriser les actions en faveur de la nature et de la biodiversité et a défini douze engagements pour mener à bien ses missions

1. Structurer, contribuer, partager et valoriser la connaissance naturaliste.
2. Agir pour les espèces et les espaces menacés.
3. Sauvegarder la faune sauvage.
4. Renforcer la protection du patrimoine naturel.
5. Renforcer les engagements pour un aménagement soutenable des territoires.
6. Préserver et restaurer des corridors écologiques
7. Déployer et animer le réseau des Refuges LPO© pour promouvoir la biodiversité.
8. Informer, sensibiliser, éduquer, former à la biodiversité.
9. Concilier les activités humaines avec la vie sauvage.
10. Participer à la bonne gouvernance démocratique et développer l'éco-citoyenneté
11. Dynamiser la vie de l'association.
12. Consolider le réseau LPO en région et améliorer le pilotage et la mise en œuvre du projet associatif.



LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur

9 rue de Provence

83400 HYERES

04 94 12 79 52

paca@lpo.fr

paca.lpo.fr

SIRET : 350 323 101 00203

Code APE 9499Z



Camp de prospection naturaliste
© Jean-Bernard PLOPPA

Mobilisation
écocitoyenne
sur le territoire

La **LPO PACA**, une association au service de la **biodiversité**



Sortie scolaire avec une classe de CP

Éducation
à l'environnement



Sympetrum de fonscolombe

Formation
en environnement

Expertise
en environnement



Suivi télémétrique © Jean François VIDAL

Protection
et gestion
de la nature



Accueil du public par un agent de la RNR des Parcs

LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur

9 rue de Provence 83400 HYÈRES

Tél.: 04 94 12 79 52 - paca@lpo.fr - paca.lpo.fr



**Agir pour
la biodiversité**